



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL  
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

**SEANCE du 23 avril 2025**

Nombre de délégués  
En exercice : 21  
Présents : 14  
Excusés : 7

Convocation : 16 avril 2025  
Date affichage : 25 avril 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux du SICTOM de la Zone de Dole à BREVANS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents** : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Jean TERY, Christian LAGALICE, Philippe DEGAY, Dominique DEWALLY, Alain DEBIOLT, Christophe DUGOIS, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Marc SCHMIEDER, Mathieu VADANT.

**Etaient excusés / absents** : Messieurs Michel BENESSIANO, Stéphane CHAMPANHET, Jacques LAGNIEN ; Mesdames Pierrette BUSSIÈRE, Séverine CALINON, Aurélie CHANCENOTTE, Maryline MIRAT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Mathieu VADANT

**Délibération n° 23042025-1bs**

**OBJET : Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 19 mars 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,  
Vu le compte-rendu du Bureau Syndical du 19 mars 2025,

Le Président demande aux membres du bureau syndical leurs éventuelles remarques ou observations sur le compte-rendu du Bureau Syndical du 19 mars 2025.

En l'absence de remarque et observation, le Vice-Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 19 mars 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical,

- ✓ APPROUVE le compte-rendu du Bureau Syndical du 19 mars 2025.

Fait à Brevans,  
Le 23 avril 2025

Le Président  
Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250423-23042025\_1BS-DE

Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 039-253900633-20250423-23042025\_1BS-DE

Berger  
Levrault





## BUREAU SYNDICAL du 19 mars 2025

### COMPTE RENDU

Nombre de délégués

En exercice : 21

Présents : 15

Excusés : 6

Convocation : 11 mars 2025

Date affichage : 21 mars 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Bureau Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHERE, le Président.

**Etaient présents** : Messieurs Jean-Pascal FICHERE, Olivier MEUGIN, Antony BOURCET, Jean TERY, Michel BENESSIANO, Philippe DEGAY, Dominique DEWALLY, Alain DEBIOLT, Christophe DUGOIS, Jean-Noël GARNIER, Gilbert LAVRY, Jean-Claude PICHON, Mathieu VADANT ; Mesdames Séverine CALINON, Maryline MIRAT.

**Etaient excusés / absents** : Messieurs Christian LAGALICE, Stéphane CHAMPANHET, Jacques LAGNIEN, Marc SCHMIEDER ; Mesdames Pierrette BUSSIÈRE, Aurélie CHANCENOTTE.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Antony BOURCET

#### Ouverture de la séance

Le Président, Jean-Pascal FICHERE, s'assure que le quorum soit atteint avant d'ouvrir la séance.

Après vérification des listes d'émargement, le Président déclare le nombre de 15 délégués présents à 19 heures. Le quorum est donc atteint et la séance est ouverte.

#### **1. Approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 12 février 2025**

Le Président demande aux membres du bureau syndical leurs éventuelles remarques ou observations.

En l'absence de remarque et observation, le Président met au vote l'approbation du compte-rendu du Bureau Syndical du 12 février 2025.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau Syndical,  
✓ APPROUVE le compte-rendu du Bureau Syndical du 12 février 2025.

#### **2. Communication des décisions prises par le Bureau Syndical**

##### **2.1 Liste des marchés publics conclus entre le 12/12/2024 et le 19/03/2025**

Objet du marché	Type de procédure	Nom du titulaire	Montant du marché
Acquisition de bacs roulants	MAPA	ESE	70 000 € HT / an Durée : 3 ans
Acquisition de colonnes aériennes de tri sélectif en PEHD pour le verre et le papier	MAPA	SULO	70 000 € HT / an Durée : 3 ans

Les membres du Bureau Syndical ont pris connaissance des marchés publics conclus dans le cadre des délégations accordées au Président entre le 12/12/2024 et le 19/03/2025.

Cette liste sera présentée au Conseil Syndical du 19 mars 2025.

### **3. Finances – Comptabilité**

#### **3.1 Compte Financier Unique CFU – année 2024**

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 du SICTOM de la Zone de Dole ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU :

Considérant les éléments susvisés ;

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES</b>				<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>				<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total cumulé</b>
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 065 491.19	10 464 626.88	12 530 118.07
Recettes réalisées (1)		B	2 094 619.91	10 465 849.30	12 560 469.21
Restes à réaliser		C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	E	3 232 541.85	11 287 509.63	14 520 051.48
Dépenses réalisées (1)		E	1 926 589.68	11 014 980.06	12 941 569.74
Reste à réaliser		F	836 184.36	0.00	836 184.36
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	168 0030.23	-549 130.76	-381 100.53
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 167 050.66	822 882.75	1 989 933.41
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G+H	1 335 080.89	273 751.99	1 608 832.88
Différence entre les restes à réaliser	Reste à réaliser (+/-)	I=C-F	-836 184.36	0.00	-836 184.36
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+I	498 896.53	273 751.99	772 648.52

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur le Compte Financier Unique de l'année 2024.

Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Syndical du 19 mars 2025.

#### **3.2 Affectation des résultats de l'année 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition d'affectation des résultats pour l'année 2024 présentée par le Président,

<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	- 549 130.76
Résultats antérieurs reportés	+ 822 882.75
<b>Résultat de fonctionnement reporté au R002</b>	<b>273 751.99</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice	+ 1 335 080.89
Dont restes à réaliser d'investissement	- 836 184.36
<b>Solde d'exécution d'investissement reporté au R001</b>	<b>+ 498 896.53</b>

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur l'affectation des résultats de l'année 2024.

Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Syndical du 19 mars 2025.

#### 4. Affaires générales

##### 4.1 Rapport d'activités 2004

Vu les articles L 2224-1 à L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, imposant de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis du Bureau Syndical, dans sa séance du 19 mars 2025 ;

Considérant que ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération,

Monsieur Jean-Pascal FICHERE, Président, EXPOSE le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Les membres du Bureau Syndical ont pris connaissance du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

##### 4.2 Orientations site de Brevans

Le Président EXPOSE :

###### I ELEMENTS DE CONTEXTE

Le tènement foncier appartenant au SICTOM de la zone de Dole, 22, allée du Bois à Brevans représente une surface de 16.9 hectares répartie sur les communes de Brevans et d'Authume.

Les installations actuelles du SICTOM représentent environ 6.5 hectares.

Le reste des surfaces exploitées (6.8 ha) est occupé par les activités suivantes :

- Quai de transfert des déchets
- Alpha Recyclage, plateforme de regroupement et de traitement des pneumatiques usagés
- Alpha Carbone, unité de valorisation du broyat de pneumatiques
- Installation de stockage de déchets inertes (ISDI), exploitée par BIPE

La zone non exploitée et non aménagée couvre une surface d'environ 3.6 hectares.

Ce site constitue une opportunité à plusieurs titres :

- Opportunité pour le SICTOM de la zone de Dole de développer ses activités ou de proposer de nouveaux services
- Opportunité de développer des activités en lien avec la gestion des déchets et pour répondre aux besoins d'acteurs économiques du territoire.

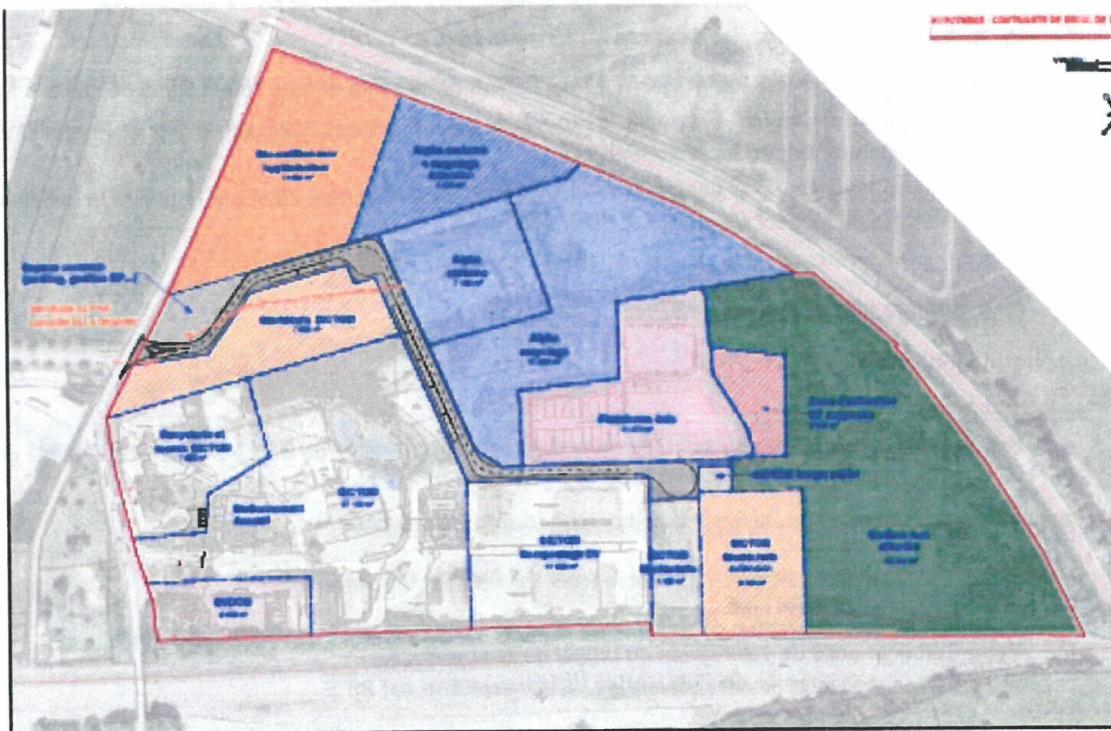
La principale contrainte de ce site porte sur un accès unique pour tous les usages : flux logistiques du SICTOM et d'Alpha Recyclage, mais aussi l'accès pour les usagers et les salariés. Chaque jour, on enregistre en moyenne 200 entrées dont 110 Poids Lourds.

Ainsi, depuis 2022, différentes démarches ont été engagées avec plusieurs objectifs :

- Disposer d'un schéma directeur d'aménagement du site
- Projeter les évolutions potentielles des activités du SICTOM et faire évoluer les activités déjà présentes
- Exploiter les terrains disponibles
- Rendre la disponibilité des terrains autrement occupés pour l'installation de stockage des déchets inertes
- Fluidifier, sécuriser et séparer les flux

## II UN SCHEMA DIRECTEUR D'ENSEMBLE PRENANT EN COMPTE LES EVOLUTIONS POTENTIELLES DU SITE

Il est proposé le schéma directeur d'ensemble ci-dessous :



Les principes ayant conduit au principe de ce schéma directeur d'aménagement sont les suivants :

- S'agissant des activités SICTOM, il a été pris en compte l'évolutivité des activités du SICTOM (orange hachuré) :
  - Extension de la plateforme de traitement des biodéchets en vrac issus des ménages (agrément sanitaire définitif depuis février 2025).
  - Possibilité d'étendre la déchèterie en associant d'autres activités : ressourcerie, végétalisation.
  - La plateforme bois (en rose) est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 mutualisé entre le SICTOM et un approvisionneur en bois (broyage des bois issus des déchèteries du SICTOM et massification – broyage des bois d'un approvisionneur).
- S'agissant du foncier occupé antérieurement par l'installation de stockage de déchets inertes (en vert), une démarche a été engagée avec l'Etat et le SYDOM à l'occasion de la clôture de l'arrêté d'exploitation accordée par l'Etat à BIPE, et qui prévoyait une remise en état des terrains.
- S'agissant des activités déjà présentes sur le site ou potentielles via les terrains non – exploités :
  - Alpha Carbone devrait reprendre son activité fin décembre 2025 et a sollicité une extension de ses emprises actuelles pour les 2 entités Alpha Recyclage et Alpha Carbone (en bleu).
  - Un projet de déconditionneur – hygiénisateur a émergé, porté par Engie Bioz, avec une perspective de mise en service en 2028. Ce déconditionneur – hygiénisateur représente plusieurs intérêts :
    - Disposer d'un outil de traitement des biodéchets pour les industries agro-alimentaires, la grande distribution, les plateformes logistiques sur le territoire de Bourgogne – Franche Comté.
    - Produire des soupes de biodéchets, qui complèteront les sources d'approvisionnement de Dole Biogaz et alimenteront un nouveau méthaniseur porté par Engie Bioz sur le territoire du Grand Dole.
    - Compléter le panel des outils de valorisation des déchets déjà présents sur ce site, conformément aux objectifs poursuivis avec l'inscription du site dans le dispositif Territoires d'Industrie.

d) Désenclavement du site de Brevans

Dans le cadre de ce schéma d'ensemble, il est également prévu un nouvel accès au droit de la D358. Cet accès serait réservé aux entités privées implantées sur le site de Brevans et permettrait de fluidifier et sécuriser les conditions de circulation, mais aussi d'accès au SICTOM par les usagers. Des échanges ont été initiés avec le Conseil départemental du Jura, qui est en cours d'étude de faisabilité de cet accès.

e) Mise en compatibilité du PLU D'Authume

Il existe actuellement une bande de recul de 75 mètres au droit de la D673, qui contraint fortement la constructibilité des terrains disponibles.

L'implantation du déconditionneur – hygiénisateur nécessite la réduction de cette bande de recul. Les démarches afférentes ont été engagées par le service urbanisme du Grand Dole fin 2024.

### III LE CADRE DE CES EVOLUTIONS AU TITRE DES COMPETENCES RESPECTIVES

Le SICTOM de la zone de Dole est un syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. Sa mission est la gestion du service public de collecte et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Les compétences du SICTOM de la zone de Dole ne lui permettent pas d'aménager une zone économique, pour accueillir des entreprises.

Ainsi, il est envisagé la cession du terrain portant les activités économiques autres que celles du SICTOM, soit une surface estimée à 25 000m<sup>2</sup> à parfaire par voie de géomètre, ainsi que l'emprise de la voirie future d'accès à la zone économique.

### IV SOLICITATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Après présentation de ce point d'étape sur l'évolution du site de Brevans, le Président sollicite le Conseil syndical pour :

- Poursuivre les démarches avec les entités privées Alpha Recyclage, Alpha carbone et Engie Bioz.
- Poursuivre les démarches notamment avec les services de l'Etat dans un objectif de réhabilitation des terrains anciennement occupés par BIPE.
- Poursuivre la réflexion sur la cession d'une partie du terrain SICTOM à vocation développement économique au Grand Dole. Il convient de préciser que cette cession donnerait alors lieu à une délibération dédiée, soumise au Conseil syndical.

Le Bureau Syndical, à l'unanimité, a émis un avis favorable sur la sollicitation du Conseil Syndical pour :

- Poursuivre les démarches avec les entités privées Alpha Recyclage, Alpha carbone et Engie Bioz.
- Poursuivre les démarches notamment avec les services de l'Etat dans un objectif de réhabilitation des terrains anciennement occupés par BIPE.
- Poursuivre la réflexion sur la cession d'une partie du terrain SICTOM à vocation développement économique au Grand Dole. Il convient de préciser que cette cession donnerait alors lieu à une délibération dédiée, soumise au Conseil syndical.

Ce dossier sera inscrit à l'ordre du jour du Conseil Syndical du 19 mars 2025.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 19h30

Fait le 19 mars 2025



Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 039-253900633-20250423-23042025\_1BS-DE

Berger  
Levrault

